Droits Quotidiens

Puis-je désigner à l'avance ma personne de confiance dans le cadre de l'administration de biens et/ou de la personne?

Mise à jour : Lundi 9 janvier 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Avant d'aller plus loin

Attention, plusieurs lois emploient le terme "personne de confiance" (par exemple la loi sur les droits du patient, la loi sur l'euthanasie, la loi sur la protection des malades mentaux), mais ce terme n'a pas toujours la même signification. La mission de la personne de confiance est différente selon la loi dans laquelle elle intervient.

Ici, on parle de la personne de confiance dans le cadre de la mesure d'administration de biens et/ou de la personne.

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Oui.

Vous pouvez faire une déclaration anticipée pour désigner la personne que vous souhaitez avoir comme personne de confiance, si un jour vous devenez incapable de gérer votre personne ou vos biens. On appelle cela une **déclaration de préférence**.

Vous devez faire cette déclaration **devant un notaire ou devant le juge de paix**.

Votre déclaration est ensuite enregistrée dans un **registre des déclarations**. Cette inscription coûte 15 euros HTVA.

Si un jour une mesure de protection est demandée pour vous, le juge de paix consulte ce registre.
Si une déclaration est enregistrée à votre nom, le juge de paix demande à la personne que vous avez choisie si elle accepte le rôle de personne de confiance.

Le juge de paix doit suivre votre choix, sauf si:

- ce choix s'avère contraire à vos intérêts;
- ou si l'extrait du casier judiciaire de la personne de confiance désignée le justifie.

Vous pouvez aussi faire une déclaration anticipée pour désigner votre futur administrateur de biens et/ou de la personne.

*Vous trouverez à titre informatif un **modèle de déclaration de préférence** dans les documents types joints à cette fiche.*

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 496 du Code civil

Arrêté royal du 31 août 2014 fixant les modalités de création, de tenue et de consultation du registre central (...) et du

registre central des déclarations relatives à la désignation d'un administrateur ou d'une personne de confiance

Les documents types

Modèle de déclaration de préférence dans le cadre d'une mesure d'administration de biens et/ou de la personne

cc BY NC ND